

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 12 janvier 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Inès Pontiroli, Dr. Jean Amyotte et Thomas Howard.

Également présents, Benedikt Kuhn, directeur général, M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et adjoint à la direction générale ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 19h30

Le conseiller M. Edward McCann arrive à la séance à 19h45

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

James Eggleton - Demande si la salle de Breckenridge est assez grande pour accueillir le public, suite aux changements apportés tant qu'aux emplacements de certaines réunions.

16-01-2628

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Analyse et révision de la structure administrative et opérationnelle – Service de sécurité incendie
4. Approbation des coûts supplémentaires au contrat du projet de réfection du chemin de la Montagne - Drains et rehaussement de fossés – Phase I
5. Période de question du public
6. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

16-01-2629

ANALYSE ET RÉVISION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET OPÉRATIONNELLE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge qu'il est important d'offrir un encadrement adéquat des interventions du service de sécurité incendie, notamment pour des raisons de santé et sécurité et pour la protection des biens publics et privés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge qu'une évaluation de la structure administrative et opérationnelle de ce service permettrait au conseil municipal de prendre des décisions plus éclairées au sujet des investissements à réaliser dans les années à venir, notamment en termes de formation;

CONSIDÉRANT QUE qu'une telle révision permettrait de valider la pertinence de la structure administrative et opérationnelle présentement en place et d'effectuer des changements appropriés, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'École Nationale des Pompiers du Québec en la matière;

CONSIDÉRANT QUE l'ENPQ offre un tel service et pourra soumettre ses recommandations à l'administration ainsi qu'au conseil municipal;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer une entente de services avec l'ENPQ pour que cette dernière collabore avec l'administration municipale afin de procéder à une révision de la structure administrative et opérationnelle du service d'incendie de la Municipalité de Pontiac.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 8 000,00\$ (taxes en sus) à cet effet.

Adoptée sur division

Les conseillers, Dr. Jean Amyotte et Mme Inès Pontiroli votent contre la résolution.

Le conseiller M. Edward McCann arrive à la séance du conseil.

16-01-2630

APPROBATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES AU CONTRAT DU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE - DRAINS ET REHAUSSEMENT DE FOSSÉS – PHASE I

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires au contrat sont à être déboursés afin de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise du chemin de la Montagne est plus étroite que le minimum normalement requis;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de terrain diffèrent, par endroit, des conditions ayant été relevées lors de l'arpentage d'avant travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce concept de drainage comporte des fossés moins profonds, la sécurité des usagers en sera améliorée;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Capitale Nationale est désireuse d'éviter les empiètements de sa propriété, en l'occurrence le Parc de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une négociation a été conclue et que l'entrepreneur a consenti à réaliser les travaux en régie, signifiant en temps et matériaux contrôlés;

CONSIDÉRANT QUE le concept de drainage a dû être modifié afin que les travaux de fossé, du côté du Parc de la Gatineau, utilise le minimum d'espace;

CONSIDÉRANT QUE le concept de drainage retenu engendre des coûts de l'ordre de 48 500,00\$ et que des coûts d'environ 30 000,00\$ sont évités comparativement au concept original, des coûts supplémentaires de l'ordre de 18 500,00\$ sont nécessaires pour réaliser un concept qui vise à ne pas empiéter sur le Parc de la Gatineau;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des infrastructures et des travaux publics;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les coûts supplémentaires pour un maximum de 48 500,00\$ pour la mise en place de drains et pour le rehaussement de fossés, générant des coûts supplémentaires nets de 18 500,00\$ à prévoir au contrat.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt no. 05-15.

AMENDEMENT

APPROBATION DES COUTS SUPPLEMENTAIRES AU CONTRAT DU PROJET DE REFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE - DRAINS ET REHAUSSEMENT DE FOSSES – PHASE I

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires au contrat sont à être déboursés afin de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise du chemin de la Montagne est plus étroite que le minimum normalement requis;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de terrain différaient, par endroit, des conditions ayant été relevées lors de l'arpentage d'avant travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce concept de drainage comporte des fossés moins profonds, la sécurité des usagers en sera améliorée;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Capitale Nationale est désireuse d'éviter les empiètements de sa propriété, en l'occurrence le Parc de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une négociation a été conclue et que l'entrepreneur a consenti à réaliser les travaux en régie, signifiant en temps et matériaux contrôlés;

CONSIDÉRANT QUE le concept de drainage a dû être modifié afin que les travaux de fossé, du côté du Parc de la Gatineau, utilise le minimum d'espace;

CONSIDÉRANT QUE le concept de drainage retenu engendre des coûts de l'ordre de 48 500,00\$ et que des coûts d'environ 30 000,00\$ sont évités comparativement au concept original, des coûts supplémentaires de l'ordre de 18 500,00\$ sont nécessaires pour réaliser un concept qui vise à ne pas empiéter sur le Parc de la Gatineau;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des infrastructures et des travaux publics;

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte

Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les coûts supplémentaires pour un maximum de 48 500,00\$ pour la mise en place de drains et pour le rehaussement de fossés, générant des coûts supplémentaires nets de 18 500,00\$ à prévoir au contrat.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt no. 05-15.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande au Directeur des infrastructures et des travaux publics de présenter un rapport sur l'état d'avancement du projet, les coûts et les travaux qui restent à faire.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

James Eggleton

- Demande la raison pour laquelle les conseillers Dr. Jean Amyotte et Mme Inès Pontiroli ont voté contre la résolution à l'item #3

Les conseillers concernés mentionnent qu'ils ont voté contre ladite résolution en raison de l'absence de recommandations de la part du Directeur du SSI et parce que le Budget 2016 ne prévoyait pas spécifiquement une telle dépense.

16-01-2631
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19 h59 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GENERAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».